**Personnes transgenres : Demandes de la part d’étudiant⋅e⋅s souhaitant une modification de leur(s) prénom(s) et de leur titre d’appel dans les systèmes administratifs de la Haute école spécialisée bernoise BFH**

**Situation**

Votre identité de genre ne correspond pas à ce qui figure dans les registres de l'état civil et dans les documents officiels. Dès lors, vous souhaitez changer le prénom ainsi que le titre d’appel (Monsieur/Madame) en usage à votre sujet à la BFH. Pour que la BFH puisse procéder à cet ajustement dans ses systèmes administratifs, il vous faut en faire la demande en fournissant les informations personnelles ci-dessous et en indiquant les changements souhaités. Aucune attestation n'est requise. Adressant votre demande, vous acceptez du même coup les conditions mentionnées ci-après.

**Indications**

* Prénom(s), nom selon pièce d’identité (*passeport / carte d’identité)* Saisir votre texte ici.
* Numéro d’immatriculation (*si disponible*) Saisir votre texte ici.
* Numéro d'assurance sociale (*numéro AVS*) Saisir votre texte ici.
* Nouveau titre d’appel (*Madame/Monsieur ;* *vu le système actuel d’annonces à l’OFS, les options aucun titre d’appel ou titre d’appel neutre ne sont pas possibles)* Saisir votre texte ici.
* Nouveau(x) prénom(s) Saisir votre texte ici.
* Travaillez-vous ou avez-vous travaillé à la BFH ? (*aussi en tant qu’auxiliaire*)  oui  non

**Déclaration**

J'ai bien pris note du fait qu’à l’avenir la BFH établira des données et des documents en rapport avec mes études sur la base des indications de prénom(s) et de titre d’appel que je fournis. Cela concerne en particulier la BFHcard, le compte informatique BFH, la correspondance générale, les listes de participation, les attestations d’études, les bulletins de semestre, les confirmations d’exmatriculation, de même que les annonces faites aux offices cantonaux et fédéraux. J'ai conscience du fait que la BFH décline toute responsabilité quant aux écarts qui s'ensuivent par rapport à ce qui figure dans les registres officiels et quant aux éventuels désavantages que cela pourrait entraîner pour moi.

Je sais que les décisions me concernant ainsi que les documents de fin d’études (diplôme, certificat de diplôme et supplément au diplôme) doivent concorder avec les données figurant au registre de l'état civil et que la BFH ne peut les délivrer avec les modifications souhaitées qu'une fois les adaptations officiellement effectuées. Si les données figurant à mon sujet au registre de l’état civil sont modifiées, je le ferai savoir.

Si des indications différentes existent à mon sujet pour des enregistrements précédents, il se peut que les anciennes données soient encore actives dans certains cas. Quand bien même cela sera tant que possible évité, leur utilisation, non intentionnelle, ne peut pas être totalement exclue.

**Lieu, date** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Signature** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(signature manuscrite de la personne faisant la demande, selon pièce d'identité officielle [identité utilisée précédemment])*

**Pièces jointes :**

* Copie de la pièce d’identité
* Photo sous forme électronique (pour le cas où la photo pour la BFHcard et pour IS-Academia doit être changée)